



TITRE DE CRÉANCE (CI-APRÈS LE « TITRE » OU LE « PRODUIT ») PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE, ALTERNATIF À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE « ACTIONS ».

ÉMETTEUR ET GARANT DE LA FORMULE ET DES SOMMES DUES : Produit émis par SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois (filiale à 100 % de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale) bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale⁽¹⁾ de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE POUR BÉNÉFICIER DE LA FORMULE DE REMBOURSEMENT : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance effective.

CODE ISIN : FRSG00011E12

ÉLIGIBILITÉ : Contrat d'assurance vie ou de capitalisation⁽²⁾ (actif représentatif d'une unité de compte) et compte-titres.

PÉRIODE DE COMMERCIALISATION : Du 29 octobre 2020 au 28 décembre 2020. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis.

(1) Standard & Poor's : A ; Moody's : A1. Notations de crédit au 12/10/2020. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument d'investissement dans le produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Communication à caractère promotionnel
et non de nature réglementaire

DAYSTOXX S
DÉCEMBRE 2020

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Daystoxx S Décembre 2020 est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Daystoxx S Décembre 2020, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Les Taux de Rendement Annuels (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 28/12/2020 et la date de remboursement automatique anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement du contrat par décès), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif. Les taux de rendement annuels nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Les titres de créance Daystoxx S Décembre 2020 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de Daystoxx S Décembre 2020 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

CARACTÉRISTIQUES

- Une durée d'investissement conseillée de 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé).
- Un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
- Un mécanisme de remboursement automatique anticipé du capital activable automatiquement et quotidiennement à partir de la fin de l'année 1.
- Une exposition à l'évolution de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50.
- Un objectif de gain fixe plafonné à 0,0247 %⁽¹⁾ par jour calendaire écoulé depuis l'origine (soit un gain de 9,00 %⁽¹⁾ par an, soit un taux de rendement annuel brut maximum de 8,82 %⁽¹⁾, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de 7,74 %).
- Un remboursement du capital initial⁽¹⁾ si l'indice a enregistré une performance négative mais n'excédant pas -50 % au terme des 10 ans.
- Une perte partielle ou totale du capital à l'échéance en cas de performance négative de l'indice excédant -50 %.

(1) Les taux de rendement annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

AVANTAGES

- Un remboursement possible avec gain, non seulement à l'échéance des 10 ans, mais aussi par anticipation : la stabilité ou la hausse de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 par rapport à son niveau d'origine à l'une des dates de constatation quotidienne suffit pour que le capital soit restitué avec versement d'un gain de 0,0247 %⁽¹⁾ par jour calendaire écoulé depuis l'origine (soit un gain de 9,00 %⁽¹⁾ par an) et que Daystoxx S Decembre 2020 prenne fin.
- Un remboursement du capital initial⁽¹⁾ à l'échéance augmenté d'un gain de 0,0247 %⁽¹⁾ par jour calendaire écoulé depuis l'origine (soit un gain de 9,00 %⁽¹⁾ par an) si, à la date de constatation finale, l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 clôture au moins à son niveau d'origine.
- Un remboursement du capital initial⁽¹⁾ à l'échéance si, à la date de constatation finale, l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 clôture au moins à 50 % de son niveau d'origine.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance :**
 - À l'échéance des 10 ans, dans le cas où l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 clôture en dessous de 50 % de son niveau d'origine.
 - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et au risque de faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 8,82 %⁽¹⁾, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de 7,74 %⁽²⁾).
- L'indice EURO iSTOXX® EWC 50 est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice et la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées). Le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice EURO iSTOXX® EWC 50, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 sera accélérée.
- La valeur de Daystoxx S Decembre 2020 à l'échéance des 10 ans sera très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -50 %.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut varier entre 1 et 10 ans.

(1) Les taux de rendement annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Voir page 2 pour les modalités de calcul du taux de rendement annuel net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

ZOOM SUR L'INDICE EURO iSTOXX® EWC 50

L'indice EURO iSTOXX® EWC 50 est un indice de marché actions créé par STOXX Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par STOXX Limited.

Il est **équipondéré et est composé des 50 actions de l'indice EURO STOXX 50®**, indice de référence de la zone Euro. Contrairement à l'indice EURO STOXX 50® dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière, l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement, sur la base des mêmes critères que ceux valant pour l'indice EURO STOXX 50®.

L'indice EURO iSTOXX® EWC 50 est donc composé des 50 capitalisations boursières les plus représentatives parmi les sociétés cotées sur les plus grandes places boursières de la zone Euro (dont la France, l'Allemagne et le Luxembourg). Ces 50 valeurs sont sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, mais aussi du nombre de titres disponibles sur le marché. **L'indice EURO iSTOXX® EWC 50 est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.** Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice « Price Return » (hors dividendes réinvestis) classique.

Un niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points pour un cours de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 à 1000 points est équivalent pour l'indice EURO STOXX 50® à un dividende fixe de 156,15 points d'indice (pour un cours de l'indice EURO STOXX 50® à 3123,12 points à la date de lancement de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 au 19 novembre 2014). Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice EURO STOXX 50® est en moyenne de 117,46 points d'indice par an sur les 10 dernières années (Source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2019).

Un écart de 10 points équivalents pour l'indice Euro Stoxx 50®, entre les dividendes versés et le prélèvement forfaitaire sur une année correspond à 0,32% d'écart de performance sur l'année entre l'indice à dividendes réinvestis net d'un prélèvement forfaitaire comme l'indice Euro iStoxx® EWC 50 et un indice standard équivalent dividendes non réinvestis comme l'Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 3123,12 points au 19 novembre 2014).

Nous attirons votre attention sur le fait que la survenue d'un événement extraordinaire, comme l'épidémie mondiale de Covid-19, dont l'effet est de réduire la politique de distribution de la plupart des sociétés européennes composant l'indice, affecte négativement la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC 50 relativement à un indice standard comme l'Euro Stoxx 50®.

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=isxec50&searchTerm=isxec50> ou alternativement des médias externes tels que : <http://www.boursorama.com/cours.phtml?symbole=2cISXEC50>

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITÉ OU LA PERTINENCE DE L'INFORMATION PROVENANT DE SOURCES EXTERNES N'EST PAS GARANTIE, BIEN QU'ELLE AIT ÉTÉ OBTENUE AUPRÈS DE SOURCES RAISONNABLEMENT JUGÉES FIABLES. SOUS RÉSERVE DES LOIS APPLICABLES, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ À CET ÉGARD. LES ÉLÉMENTS DU PRÉSENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNÉES DE MARCHÉS SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNÉES CONSTATÉES À UN MOMENT PRÉCIS ET SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER.

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO iSTOXX® EWC 50

L'indice EURO iSTOXX® EWC 50 a été lancé le 19 novembre 2014. Toutes les données précédant le 19 novembre 2014 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. Les données présentées ci-dessous sont uniquement illustratives et ne constituent en aucun cas un indicateur relatif à la performance future du sous-jacent.

ÉVOLUTION DE L'INDICE

En points



Source : Bloomberg du 09/10/2010 au 09/10/2020.

PERFORMANCES CUMULÉES AU 09/10/2020

	INDICE EURO iSTOXX® EWC 50 (évolution simulée jusqu'au 19/11/2014 et réelle ensuite)
1 an	-10,56%
3 ans	-14,68%
5 ans	-8,09%
10 ans	1,32%

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITÉ OU LA PERTINENCE DE L'INFORMATION PROVENANT DE SOURCES EXTERNES N'EST PAS GARANTIE, BIEN QU'ELLE AIT ÉTÉ OBTENUE AUPRÈS DE SOURCES RAISONNABLEMENT JUGÉES FIAIBLES. SOUS RÉSERVE DES LOIS APPLICABLES, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ À CET ÉGARD. LES ÉLÉMENTS DU PRÉSENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNÉES DE MARCHÉS SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNÉES CONSTATÉES À UN MOMENT PRÉCIS ET SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la date de constatation initiale, soit le 28 décembre 2020, on observe le niveau de clôture de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 et on le retient comme niveau d'origine.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE QUOTIDIEN – ACTIVABLE À PARTIR DU 28 DÉCEMBRE 2021

Entre le 28 décembre 2021 (inclus) et le 30 décembre 2030 (exclu), on observe quotidiennement⁽¹⁾ la performance de l'indice par rapport à son niveau d'origine. Dès que la performance de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur perçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾:



La date de remboursement automatique anticipé a lieu 5 jours ouvrés après la date d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé.

Sinon, le produit continue.

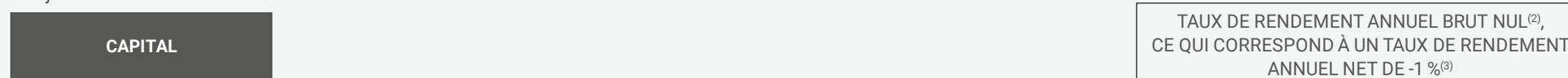
MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE – ANNÉE 10

Si le produit n'est pas remboursé par anticipation préalablement⁽⁴⁾, il dure jusqu'à l'échéance des 10 ans, soit le 7 janvier 2031. À la date de constatation finale, le 30 décembre 2030 :

CAS FAVORABLE : la performance de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 7 janvier 2031 :



CAS INTERMÉDIAIRE : la performance de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 est négative mais supérieure ou égale à -50 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 7 janvier 2031 :



CAS DÉFAVORABLE : la performance de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 est inférieure à -50 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 7 janvier 2031 :



L'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice : la perte en capital peut donc être partielle ou totale.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

(2) Les taux de rendement annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

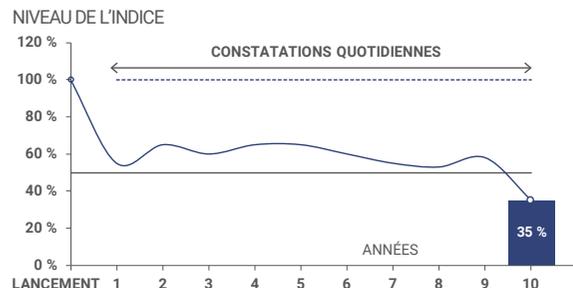
(3) Voir page 2 pour les modalités de calcul du taux de rendement annuel net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

6 (4) Une sortie anticipée (hors remboursement automatique anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DE L'INDICE EURO iSTOXX® EWC 50 AVEC FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES -50 % EN ANNÉE 10



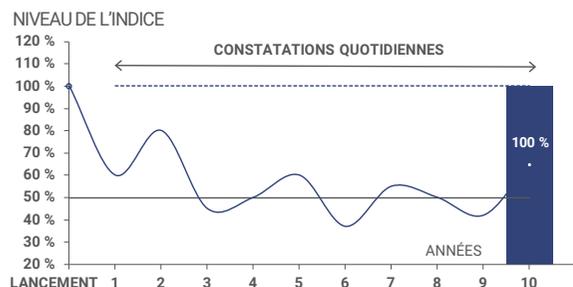
Aux dates de constatation quotidienne, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

À la date de constatation finale, l'indice clôture à 35 % de son niveau d'origine, en dessous du seuil de perte en capital. Le capital est donc amputé d'une baisse de 65 % et l'investisseur reçoit à l'échéance 35 % du capital initial⁽¹⁾, subissant une perte.

Le Taux de Rendement Annuel brut de l'investissement est de -9,93 %⁽¹⁾ (égal à celui d'un investissement direct dans l'indice EURO iSTOXX® EWC 50), ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -10,84 %⁽²⁾.

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous du seuil de remboursement automatique anticipé à toutes les dates de constatations quotidiennes et céderait la totalité de sa valeur à la date de constatation finale, le montant remboursé à l'échéance serait nul et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSSE DE L'INDICE EURO iSTOXX® EWC 50 SANS FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES -50 % EN ANNÉE 10

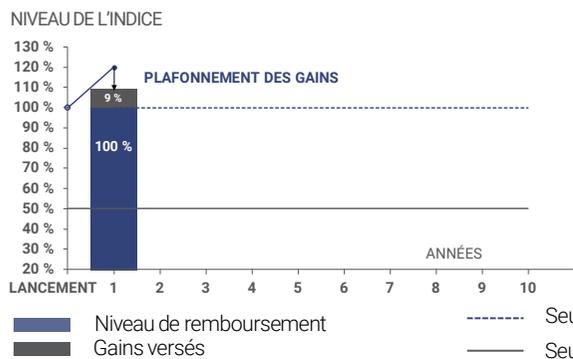


Aux dates de constatation quotidienne, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

À la date de constatation finale, l'indice clôture à 65 % de son niveau d'origine, au-dessus du seuil de perte en capital. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Annuel brut de l'investissement est de 0,00 %⁽¹⁾ (contre -4,20 % pour un investissement direct dans l'indice EURO iSTOXX® EWC 50), ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -1,00 %⁽²⁾.

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE EURO iSTOXX® EWC 50 EN ANNÉE 1



Le 28 décembre 2021, l'indice clôture à 120 % de son niveau d'origine, au-dessus du seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé. L'investisseur récupère donc, au terme de la 1^{ère} année, son capital par anticipation, augmenté d'un gain de 0,0247 % par jour calendaire écoulé depuis l'origine, soit un total de 109 % du capital⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Annuel brut de l'investissement est de 8,82 %⁽¹⁾ (inférieur à celui l'indice EURO iSTOXX® EWC 50, égal à 19,59 %, du fait du plafonnement des gains), ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de 7,74 %⁽²⁾.

Dans le cas où l'indice clôturerait légèrement au-dessus de son niveau d'origine à l'une des dates de constatation quotidienne ou à la date de constatation finale, le rendement de l'investissement serait supérieur à celui de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50, du fait de la fixation des gains à 0,0247 %⁽¹⁾ par jour calendaire écoulé depuis l'origine (soit 9,00 %⁽¹⁾ par an).

■ Niveau de remboursement
■ Gains versés
- - - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé et de versement des gains
— Seuil de perte en capital à l'échéance
● Évolution de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50

(1) Les taux de rendement annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Voir page 2 pour les modalités de calcul du taux de rendement annuel net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FRSG00011EI2
Forme juridique des titres de créance	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale).
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Standard & Poor's : A ; Moody's : A1. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure le 12/10/2020. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument d'investissement dans le produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment).
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Devise	EUR
Valeur nominale	1 000 €
Montant minimum d'investissement	1 000 €. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Éligibilité	Contrat d'assurance vie ou de capitalisation (actif représentatif d'une unité de compte) et compte-titres.
Sous-jacent	L'indice EURO ISTOXX® EWC 50 - Ticker Bloomberg : ISXEC50 Index - L'indice EURO ISTOXX® EWC 50 est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.
Frais	Société Générale paiera aux distributeurs une rémunération jusqu'à 1 % par an (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) du montant total des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Période de commercialisation	Du 29 octobre 2020 au 28 décembre 2020. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis.
Prix d'émission	100 % de la Valeur nominale
Date d'émission	29 octobre 2020
Date de constatation initiale	28 décembre 2020
Période d'observation quotidienne du mécanisme de remboursement automatique anticipé	Observation quotidienne du cours de clôture de l'indice entre le 28 décembre 2021 (inclus) et le 30 décembre 2030 (exclu).
Dates de remboursement automatique anticipé	Le 5 ^{ème} jour ouvré suivant le jour de l'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé.
Date de constatation finale	30 décembre 2030
Date d'échéance	7 janvier 2031
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 % de la valeur nominale.
Publication de la valeur liquidative des titres	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	À titre indicatif, une valorisation sera également assurée, tous les 15 jours, par Thomson Reuters (société indépendante financièrement de Société Générale).
Cotation	Bourse de Luxembourg
Règlement/Livraison	Euroclear France

AVERTISSEMENTS (1/2)

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.** Du fait de la crise sanitaire actuelle, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par des actifs faiblement valorisés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent analyser en profondeur les risques et les avantages de leurs décisions financières, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle particulière. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance - Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. **Risque de crédit** - Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. **Risque de marché** - Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du(des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. **Risque de liquidité** - Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi. **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant** - Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 27/10/2020, se rattachant au prospectus de base en date du 15/06/2020, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », et/ou sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu), et/ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse suivante : Société Générale Corporate & Investment Banking – 17 cours Valmy – 92987 Paris La Défense Cedex, sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Programme%20d%E2%80%99%C3%A9mission%20de%20titres%20de%20cr%C3%A9ances_15.06.2020 ». Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse « http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FRSG00011EI2 ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.**

INFORMATIONS IMPORTANTES

Disponibilité du document d'informations clés - La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>. **Commercialisation dans le cadre d'un contrat d'assurance vie** - Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

AVERTISSEMENTS (2/2)

Événements extraordinaires affectant le sous-jacent : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit - Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument sous-jacent du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. **Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues** - Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant. **Restrictions générales de vente** - Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. **Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers** - Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **Caractère promotionnel de ce document** - Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. **Agrément** - Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). **Performances sur la base de performances brutes** - Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur. **Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit** - Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité des instruments sous-jacents et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit. **Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person")** - Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis" (« Non-United States persons »), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base. **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** - L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. **Données de marché** - Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. **Avertissement relatif à l'Indice** - L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice EURO STOXX® EWC 50 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.





Daystoxx S Decembre 2020, un produit développé en exclusivité pour DS Investment Solutions par Société Générale.

DS INVESTMENT SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital social de 350 000 euros. 820 648 806 RCS Paris. NAF 7022Z.

Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, Courtier en Assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 16 004 882.

Responsabilité Civile Professionnelle N° 7400021119 souscrite auprès de Zurich Insurance PLC, 112, avenue de Wagram 75017 Paris.

Siège social : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 75 25.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CORPORATE & INVESTMENT BANKING

17 cours Valmy - 92987 Paris - La Défense Cedex. Siège Social : 29 Bd Haussmann, 75009 Paris

552 120 222 RCS Paris - APE : 651C – SIRET : 552 120 222 000 13.

Société anonyme au capital de 1 066 714 367,50 euros (01/08/2019).

Société Générale est un établissement de crédit (banque) agréé par l'ACPR.